



LA LETTRE DU DDEN



www.dden-fed.org

MARS 2018
Numéro 148

La Fédération des DDEN se relance avec un concours et des partenariats.

Sur ToutEducat du 22 février 2018

La Fédération des DDEN veut voir mieux reconnue son action, indique à **ToutEducat** son président. Elu au mois de juin dernier, Eddy Khaldi entend lutter contre la tendance à l'isolement qui caractérise notre société, comme il l'écrit dans le dernier numéro de la revue "Le Délégué" [de l'Education nationale]. Il s'agit à la fois de se démarquer de ceux qui, au sein de la fédération, préféreraient "rester entre eux", mais aussi d'assurer la relève. .../... C'est pourquoi la Fédération, pour plus d'efficacité "dans la défense de l'École publique" noue de nouveaux partenariats. "Nous agissons, depuis longtemps, en partenariat solidaire dans le CNAL, la JPA, le CAPE, le Cofrade, l'Ortej, l'Esper, Solidarité Laïque, le concours des Écoles fleuries...", écrit Eddy Khaldi. Le lancement du concours "Se construire citoyen", outre qu'il permet aux DDEN de "mieux faire connaître [leur] fonction officielle, méconnue, y compris par des responsables institutionnels", est l'occasion de tisser des liens avec le SIEN [le syndicat UNSA des inspecteurs de l'Education nationale], avec l'AMF [l'Association des Maires de France], mais aussi avec le Défenseur des droits. La FDDEN est partenaire de son projet pédagogique "Educatroit" tandis que le Défenseur des droits "apporte son soutien" au concours qui "œuvrera pour faire comprendre aux jeunes élèves les valeurs républicaines et leurs droits et devoirs".

Retisser des liens avec tous les membres des Conseils d'école

La fédération "souhaite en effet retisser des liens avec tous les membres des conseils d'école auxquels participent ses militants", les enseignants, les inspecteurs, les parents, les élus. Les délégués, qui "ont dans les écoles surtout un rôle de sages, et de médiateurs en cas de conflit", sont présentés par leur union départementale et nommés par le DASEN [le directeur des services académiques dans le département] .../... après présentation au CDEN [Conseil Départemental de l'Education nationale]. Elle se félicite de la création d'une union en Moselle, "un événement historique pour notre Fédération qui revendique l'égalité territoriale, y compris en terre concordataire", et elle espère le même succès dans les deux départements alsaciens.

Elle prépare son prochain congrès autour du combat contre "les inégalités et les exclusions dans les territoires ruraux et les zones difficiles" et elle s'inquiète d'une "marchandisation" de l'éducation "qui, sous l'alibi du 'libre choix', culte de l'individualisme, trouve refuge dans des écoles communautaires financées par la puissance publique".

Pascal Bouchard (ToutEducat)

Sommaire

- + La fédération des DDEN se relance avec un concours et des partenariats
- + Education prioritaire : l'état des lieux
- + Ces métiers « masculins » qui recrutent des talents féminins ... et vice-versa
- + Les dédoublements des classes en REP sont-ils responsables des fermetures des classes rurales ?
- + Hors contrat : une proposition de loi sur la déclaration d'ouverture
- + La Cour des comptes se penche sur les évaluations dans le système scolaire
- + Hors contrat : La fondation pour l'école publie son rapport « d'activité » ; Le diplôme de l'ILFM reconnu comme un Master II
- + Transports scolaires : comment en financer la gratuité
- + Assises de l'École maternelle : 27-28 mars

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Éducation prioritaire : l'état des lieux (note 18.02. de la DEPP)

Cette année, 365 collèges scolarisant 7 % des collégiens, et 2 466 écoles (7,9 % des écoliers) sont en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) tandis que les REP (réseaux d'éducation prioritaire) comptent 4 237 écoles (12,3 % des écoliers) et 732 collèges (14,1 % des collégiens). Les trois quarts des collégiens des REP+ ont des parents "ouvriers ou inactifs", contre 6 sur 10 en REP et 4 sur 10 hors éducation prioritaire. A l'école primaire, le nombre d'élèves par classe va de 20,6 en REP+ à 24,3 pour les écoles hors éducation prioritaire non situées en zone rurale.

En ce qui concerne l'accueil des enfants de deux ans, le taux de scolarisation est de 20,5 % en éducation prioritaire contre 9,7 % dans les autres écoles publiques. Mais il est de 50 % en REP+ dans l'académie de Rennes.

A l'entrée en 6ème, en REP+, les élèves sont près de 17 % à avoir au moins un an de retard, 13 % en REP, un peu plus de 7 % hors éducation prioritaire. Seuls 36 % des élèves entrant en sixième de REP+ maîtrisent à la fois les compétences 1 et 3 [du socle commun] en début d'année, contre près d'un élève sur deux en REP et deux tiers des élèves hors EP.

Voir la note d'information "L'éducation prioritaire, état des lieux" : www.education.gouv.fr/cid26181/l-education-prioritaire-etat-des-lieux-html



Assises de l'École maternelle les 27 et 28 mars prochain

Jean-Michel BLANQUER a confié à Boris Cyrulnik la mission de préparer les assises de la maternelle qui devrait se dérouler en mars. Dans une interview à Var Matin, le neuropsychiatre déclare qu'il posera au gouvernement la question de savoir s'il faut rendre l'école maternelle obligatoire.

Selon lui, l'école peut offrir à ceux qu'il appelle des "enfants mal partis" un rattrapage, "à condition de mettre l'accent sur la sécurisation plus que sur l'apprentissage d'informations".

Un enfant qui arrive à l'école maternelle avec l'estime de soi et la confiance dans les adultes aura déjà accédé à la parole et deviendra un bon élève. A l'inverse celui qui aura vécu la précarité sociale ou la violence conjugale sera atteint de troubles cognitifs et aura des troubles de la relation qui le feront devenir un mauvais élève. Cette situation est résiliable si l'enfant trouve des substituts affectifs. Une école précoce serait pour lui un excellent facteur à condition que les personnels des écoles (ATSEM, professeurs des écoles) soient formés à cet accueil particulier qui mettra l'enfant en confiance pour qu'il ait le plaisir d'apprendre et d'en faire l'effort. Les familles doivent pouvoir entrer dans l'école et être associées au processus, c'est pourquoi la façon de les accueillir est si importante.

Ces assises de l'École maternelle seront suivies avec un grand intérêt par l'ensemble de la communauté éducative dont font partie les DDEN.

Ces métiers "masculins" qui recrutent des talents féminins... et inversement

En France, seuls 17% des métiers sont "mixtes". Quelles sont dès lors les perspectives pour les femmes dans les secteurs qui recrutent en 2018 ? A l'occasion de la sortie de la sixième édition du guide "Ces secteurs qui recrutent", le CIDJ (Centre d'Information et Documentation Jeunesse), rappelle la définition donnée par le Conseil économique social et environnemental, "un métier est dit mixte lorsque les femmes et les hommes représentent une part comprise entre 40% et 60% de ses effectifs (...) Sur 87 familles professionnelles, seules 13 sont mixtes." Les connaître encourage les jeunes à déconstruire leurs préjugés et à s'orienter en fonction de leurs réelles affinités.

Le site du CIDJ : www.cidj.com/espace-pro/vous-etes-un-professionnel-de-l-information-et-de-l-orientation/guide-ces-secteurs-qui-recrutent-cidj-edition-2018

Les dédoublements des classes en REP sont-ils responsables des fermetures des classes rurales ?

Le site Localtis (Caisse des dépôts) pose la question et fait le calcul : le nombre d'élèves dans le 1er degré (maternelle et élémentaire) va baisser de 30 000 à la rentrée prochaine, ce qui, en comptant 1 enseignant pour 25 élèves représente 1 200 postes "qui s'ajoutent aux 3 600 postes créés par le ministère" cette année. Mais "le nombre de postes requis pour l'extension du dédoublement des classes en éducation prioritaire s'élève à 7 200 selon les comptes des syndicats". Le déficit serait donc de 2 200 postes qu'il va "falloir récupérer dans plusieurs viviers : remplaçants, postes dédiés à la formation continue des enseignants et... écoles rurales", selon le SE-Unsa. Le "plan d'action" concernant les écoles rurales annoncé en juillet par E. Macron n'a pas été formalisé et les fermetures se comptent par dizaines.

Voir le site Localtis : www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagenome=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280582108&n1=1

Hors contrat : une proposition de loi sur la déclaration d'ouverture

Le Sénat a adopté, le 21 février, "la proposition de loi visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture des établissements privés hors contrat". Présentée par Françoise Gatel (Union centriste), elle a reçu le soutien du ministre de l'Éducation nationale, celui-ci affirmant néanmoins son attachement à la liberté d'enseignement. Jean-Michel Blanquer ajoute qu'il porte un grand intérêt aux "pédagogies alternatives" qui peuvent être développées dans ces établissements et il évoque à ce sujet "un dialogue avec l'école publique". Elle est transmise à l'Assemblée nationale.

Ont été adoptés des amendements dont : fixer la liste des pièces constitutives du dossier, simplifier la procédure, renforcer le régime pénal en cas d'ouverture illégale, instaurer un contrôle obligatoire la 1^{ère} année d'exercice et faciliter la fermeture des établissements qui s'opposent au contrôle des services de l'Éducation nationale.

La proposition de loi avant amendements :

www.senat.fr/leg/pp16-589.html

La Cour des comptes se penche sur les évaluations dans le système scolaire

La Cour des comptes dans un rapport publié le 20 février estime que "l'évaluation n'a pas été conçue au sein de l'éducation nationale pour qu'elle devienne une organisation 'apprenante' tirant les enseignements de ses succès comme de ses échecs". Elle propose donc de créer une instance qui serait "chargée de l'évaluation" et qui publierait "un rapport pluriannuel sur la performance du système éducatif français (à l'instar des grandes comparaisons internationales)". Une condition nécessaire et première de la fonction d'évaluation du système éducatif français est la mesure du niveau et des acquis des élèves durant et à la fin de la scolarité obligatoire, souligne-t-elle.

La Cour met en cause l'éclatement des dispositifs d'évaluation (entre autres CNESCO, DGESCO, DEPP, etc) qui n'ont pas su instituer un système

ordonné. Il faut architecturer l'évaluation et généraliser les contrôles des connaissances et compétences des élèves. Elle estime qu'une refonte profonde des conditions d'existence actuelles du CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) est indispensable. Autre critique : la DGESCO se trouve dans la situation d'être l'évaluateur de ses prescriptions. Seul bon point : la Cour se félicite de la mise en place du dispositif d'évaluation des CP dédoublés et du "plus de maîtres que de classes", et considère que l'évaluation de "la mallette des parents" a été conduite "de façon pérenne, progressive et maîtrisée".

Voir le rapport :

www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-02/20180221-rapport-education-nationale.pdf

« Revenons à la laïcité : c'est la seule solution pour qu'il puisse y avoir la paix entre des gens venant d'horizons différents. »

Elisabeth BADINTER

Artiste, écrivaine, Femme d'affaire, Philosophe

Hors contrat : la Fondation pour l'école publie son "rapport d'activité", le diplôme de l'ILFM reconnu comme un master II

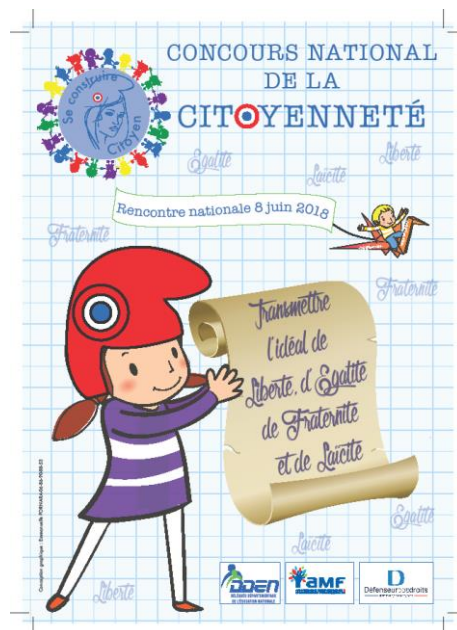
L'exercice 2016-2017 est caractérisé par un développement significatif des actions de la « Fondation pour l'école » qui vient de publier son rapport d'activité. Elle précise que, "tous donateurs confondus (particuliers, entreprises, institutionnels), la collecte de dons" lui a permis de récolter quelque 3,725 M€.

Elle a versé aux écoles hors-contrat près de 3M€, auxquels s'ajoutent 2,8 M€ versés par les "fondations abritées". La Fondation publie une charte des écoles éligibles à son soutien (voir le rapport). Elle soutient entre autres les écoles « Espérance-banlieue ».

De plus, le principal diplôme de l'ILFM (l'Institut libre de formation des maîtres) vient d'être reconnu par la Commission nationale de certification professionnelle [donc inscrit au RNCP, ndlr] comme un diplôme de niveau "équivalent à Master II". Ses titulaires pourront donc "se présenter aux concours de la fonction publique tels le CRPE, le CAPES ou l'agrégation."

Voir le rapport :

www.fondationpourlecole.org/nous-connaître/nos-comptes/rapports/



NOS RENDEZ-VOUS

Transports scolaires : comment en financer la gratuité ?

Une proposition de loi relative à la gratuité des transports scolaires sera discutée en séance publique le 8 mars à l'Assemblée nationale. Il s'agit "d'assurer la gratuité des transports scolaires pour tous les enfants inscrits dans un établissement scolaire, indépendamment des conditions de ressources de leurs familles, de faire ainsi reconnaître le droit inaliénable pour tout élève ou apprenti, de la maternelle au lycée, de se rendre gratuitement sur son lieu d'enseignement" et de combler un vide juridique" car l'école est gratuite de la maternelle au lycée, mais pas "le transport pour y aller". Le transport scolaire, "son coût, sa fréquence ainsi que sa couverture territoriale" pèse en effet sur les choix d'orientation des élèves. À ce jour, seuls 19 Départements ont instauré la gratuité des transports scolaires, et 6 une gratuité partielle avec participation des parents. Seule une Région l'a instaurée à la rentrée 2017 sur tout son territoire, de la maternelle au lycée, le Centre-Val de Loire. Cette proposition de loi, si elle était adoptée, pourrait concerner environ 4 millions d'élèves en France.

La question qui se pose et qui divise les élus est : comment financer cette mesure ?



6 mars :

Réunion informatique Fabrice Bodin Webmaster Fédération
Eddy Khaldi Guy Brunet Jean-Claude Robert Dominique Roblot

10 mars :

AG de l'Union DDEN 22 Jean-Claude Robert

13 mars :

Comité Ile de France Fédération

14 mars :

JPA journées des responsables Comités départementaux
Cofrade Plénière CSE Edith Semerdjian

17 mars :

AG de l'Union DDEN 69 Eddy Khaldi
AG de l'Union DDEN 28 Daniel Foulon

20 mars : Conseil fédéral Igesa Voltaire Le Kremlin-Bicêtre Bureau fédéral

21 mars : Cérémonie remise Prix Concours des écoles fleuries
Lycée Pierre-Gilles de Gennes Paris 13ème
Rendez-vous avec le Comité des Sages Education nationale
Eddy khaldi

22 mars :

Réunion CNAL Eddy Khaldi Guy Brunet
Collectif laïque Eddy Khaldi

24 mars :

AG de l'Union DDEN 17 Charente Maritime Guy Brunet
AG de l'Union DDEN 72 Jean-Claude Robert
AG de l'Union DDEN 85 Jacques Manceau
AG de l'Union DDEN 51 Eddy Khaldi



Directeur de la publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :
Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIERE